

# DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX UNIQUA FRANCE

PREAMBULE : Chaque déplacement à l'étranger sera couvert par deux personnes : un team-leader et un coach pour l'ensemble de la délégation FRANCE. Cette décision est motivée par la recherche de la plus grande prise en charge possible des coureurs qui nous sont confiés, notamment quand la délégation est composée d'enfants mineurs. Selon le lieu de l'épreuve l'association n'hésitera pas à faire appel à un certain nombre de bonnes volontés pour renforcer le dispositif notamment dans les phases de conduite des véhicules. Rien n'empêchera UNIQUA France de prendre les dispositions nécessaires et réglementaires (embauche de surveillants diplômés) si le nombre de coureurs admis à participer à une épreuve internationale devenait trop élevé.

## MISSION du TEAM LEADER

Le Team Leader est choisi au sein des membres élus du Comité Directeur. Ce dernier, est le représentant officiel de l'Association sur le site de l'épreuve, à ce titre, il est le responsable de toute la délégation. Il travaille en collaboration étroite et permanente avec l'entraîneur désigné par la F.F.V

Sa mission consiste à gérer tous les problèmes inhérents à l'organisation du déplacement autres que sportifs. Son rôle est de veiller également à la mise en place d'un état d'esprit, d'une cohésion et d'une motivation devant favoriser une dynamique propre à apporter à la Délégation Française les meilleures performances sportives. D'informer très régulièrement le Président de la Classe du suivi et des préparatifs du déplacements ainsi que de tous les événements se produisant pendant la manifestation (sportifs, vie de groupe, relations internationales, etc...)

Le TEAM LEADER est responsable :

- de l'organisation technique et administrative du déplacement, des problèmes de logistique (transport des personnes et du matériel, hébergement, etc ...) et de tous les problèmes de la vie quotidienne sur le site en parfaite harmonie avec l'entraîneur national et les organisateurs de la manifestation

- des coureurs mineurs faisant partie de l'Equipe de France ; ces derniers sont placés sous sa seule responsabilité en dehors des temps de navigation.

- de l'application des règles concernant l'organisation de la vie à terre ; **pour ce faire il pourra s'appuyer sur la charte du coureur (cf : Contrat coureur)** dans un esprit d'équité et de justice.

**- de l'application des décisions et des recommandations faites par la famille du coureur (à partir de document écrit uniquement ) avant le départ de la délégation.**

**Le Team Leader** , en tant que représentant de l'UNIQUA France, **est habilité à prendre les décisions qu'imposent les situations rencontrées** : sanitaires, disciplinaires, administratives, vie matérielle, loisirs-détente etc..., il représentera par ailleurs la Classe Française dans toutes les réunions, cérémonies, etc... où celle-ci doit être représentée

**VISA du COUREUR ou du TUTEUR LEGAL** : *« J'ai pris bonne note de ce qui précède et je donne mon accord à UNIQUA France pour prendre en mon nom les dispositions d'urgences médicales qui s'imposeraient »*  
**(Par ailleurs vérifier que votre carnet de santé soit à jour , notamment la vaccination contre le tétanos, signalez à UNIQUA France vos problèmes éventuels d'allergies et vos contre indications médicamenteuses, etc... )**

**SIGNATURE** : \_\_\_\_\_

**NOM du COUREUR** : \_\_\_\_\_